DÉCLARATION DE PRINCIPE DE LA FDI

Recrutement éthique de bénévoles dentaires

Révision adoptée par l'Assemblée Générale de la FDI :
Septembre 2021, Sydney, Australie

Version originale adoptée par l'Assemblée Générale :
Août 2005, Montréal, Canada

CONTEXTE

La FDI reconnaît l'importante contribution des bénévoles au développement économique, social, médical, dentaire et intellectuel à l'échelle mondiale. Leur engagement dans la lutte contre les disparités sanitaires et économiques et la réduction des inégalités entre les différentes populations et les pays est fortement apprécié et encouragé aussi souvent que possible.

PÉRIMÈTRE

La FDI reconnaît l'importante contribution des bénévoles au développement économique, social, médical, dentaire et intellectuel à l'échelle mondiale. Leur engagement dans la lutte contre les disparités sanitaires et économiques et la réduction des inégalités entre les différentes populations et les pays est fortement apprécié et encouragé aussi souvent que possible.

DÉFINITION

Bénévole dentaire : dans le cadre du présent document, un dentiste qualifié et habilité qui fournit gratuitement son temps et son travail.

PRINCIPES

Garantir que toute activité de dentiste bénévole liée à la santé bucco-dentaire doit consister à évaluer et à améliorer l'état de santé bucco-dentaire de la population desservie avec les moyens disponibles ainsi qu'à promouvoir la disponibilité continue des soins bucco-dentaires à travers des activités durables.

DÉCLARATION

La FDI exhorte toutes les parties prenantes à respecter ce qui suit :

- encourager les bénévoles à travailler au sein d'un programme ou d'un projet défini, intégré à la communauté hôte et reconnu par les gouvernements nationaux, l'association dentaire nationale ou autres organisations professionnelles de santé ;
- fournir aux bénévoles une indemnité professionnelle adaptée ainsi qu'une assurance responsabilité civile et contre les pertes et dommages personnels ;
- mettre en place une planification, un rapport et une évaluation adaptés, essentiels

au succès d'un projet et dûment suivis ;
- fournir aux bénévoles, lors de l'établissement d'un nouveau projet, le soutien et les conseils de confrères et experts compétents, de préférence locaux ;
- les programmes de bénévolat doivent garantir la mise en place de mesures de suivi appropriées pour tout patient recevant un traitement dentaire suite à des soins et services d'urgence, un aspect important de l'activité des bénévoles. Les attentes irréalistes ne doivent pas être encouragées ;
- les programmes de bénévolat doivent garantir l'impact à long terme et la pérennité de leurs activités, notamment en formant le personnel local et en mettant en place des mesures préventives.

Les dentistes bénévoles sont également appelés à :

- connaître le Code de déontologie des chirurgiens-dentistes[2] et l'appliquer dans chaque situation et dans chaque contexte ;
- être des ambassadeurs de la bonne volonté et représenter la profession dentaire dans son ensemble ;
- adopter un comportement professionnel et maintenir une conduite éthique ;
- ne jamais agir seul, en dehors d'un programme de soins reconnu ou établi, ni omettre d'informer les autorités compétentes ;
- se conformer aux exigences légales relatives à l'exercice de l'odontologie dans la juridiction sélectionnée et posséder les qualifications requises ;
- consulter le corps professionnel local ou le service de santé publique avant d'introduire de nouveaux matériels et équipements, qui peuvent être inutiles dans un contexte donné, non conformes aux normes locales ou nationales ou impossibles à entretenir ;
- respecter les règles et la culture de la communauté hôte ;
- réorienter tout patient nécessitant un niveau de compétence ou un traitement dépassant les capacités du service de bénévolat.

MOTS-CLÉS

Recrutement international, recrutement éthique, dentistes bénévoles

AVERTISSEMENT

Les informations contenues dans cette déclaration de principe se fondent sur les meilleures preuves scientifiques actuellement disponibles. Elles peuvent être interprétées pour tenir compte des sensibilités culturelles et des contraintes socioéconomiques prévalentes.

RÉFÉRENCES

1. Déclaration de principe de la FDI sur le rôle de la FDI dans l'éthique dentaire, adoptée par l'Assemblée générale de la FDI, septembre 2015, Bangkok,

Thaïlande. https://www.fdiworlddental.org/resources/policy-statements-and-resoluti…
2. Brands W., Naidoo S., Porter S., Sereny M., van Dijk W., Welie J. Manuel d'éthique dentaire de la FDI 2, 2018. à l'adresse : https://www.fdiworlddental.org/resources/manuals/dental-ethics-manual-2